SEILLE GRAND COURONNÉ
Communauté de communes

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Réunion publique

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT

- Aides financières nationales
- Aides financières locales
- Accompagnement de l'ALEC

SOMMAIRE

1. France Rénov’ et ce qu’il faut savoir pour mener à bien son projet

2. Les dispositifs nationaux d’aides financières

3. Les dispositifs locaux d’aides financières

Je suis un particulier qui veux faire des travaux et bénéficier d’aides…

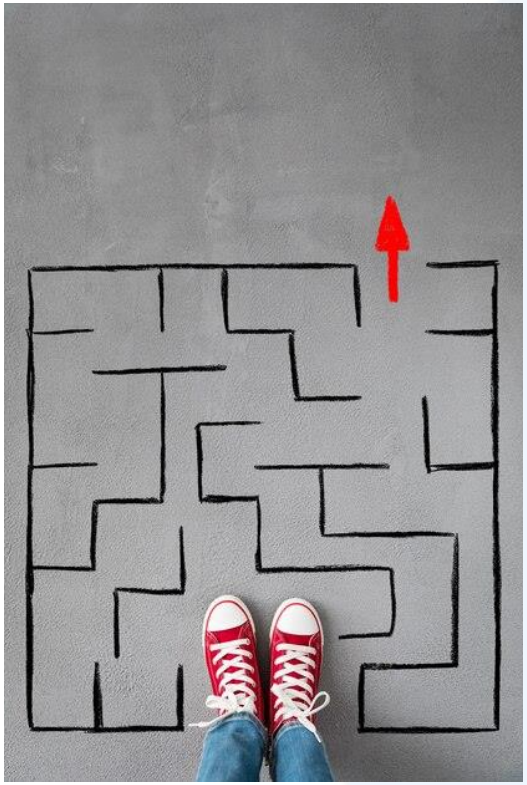

Quels conseils me donnez-vous ?

Se faire accompagner

Conseiller, orienter et accompagner le ménage dans son projet de rénovation de manière <u>neutre et gratuite.</u>

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Un conseil rassurant pour inciter au passage à l'acte

- Pour tous les publics quelques soient les revenus
- Pour tous les logements
- Sur toutes les thématiques habitat
- Sur tous les dispositifs
- Par mail, téléphone ou RDV :

Permanences tous les mercredis matin à Champenoux ou Nomeny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

Se faire accompagner

- **Conseiller, orienter et accompagner le ménage dans son projet de rénovation de manière <u>neutre et gratuite.</u>**

Un accompagnement approfondi et personnalisé pour qualifier un projet de la conception à la réalisation

- Identification des **travaux prioritaires**.
- Conseil sur les **solutions techniques**

critères techniques à respecter et points de vigilance

- **Conseils réglementaires**
- **Conseils économiques**
- **Aide à la décision**

compte-rendu conseil, prêt d'outils de mesure (caméra thermique), visite-conseil, évaluation énergétique, analyse et comparaison des devis.

- **Accompagnement et assistance**

Dossiers d'aides financières

Le réseau France Rénov’

Un site internet UNIQUE de référence : www.france-renov.gouv.fr

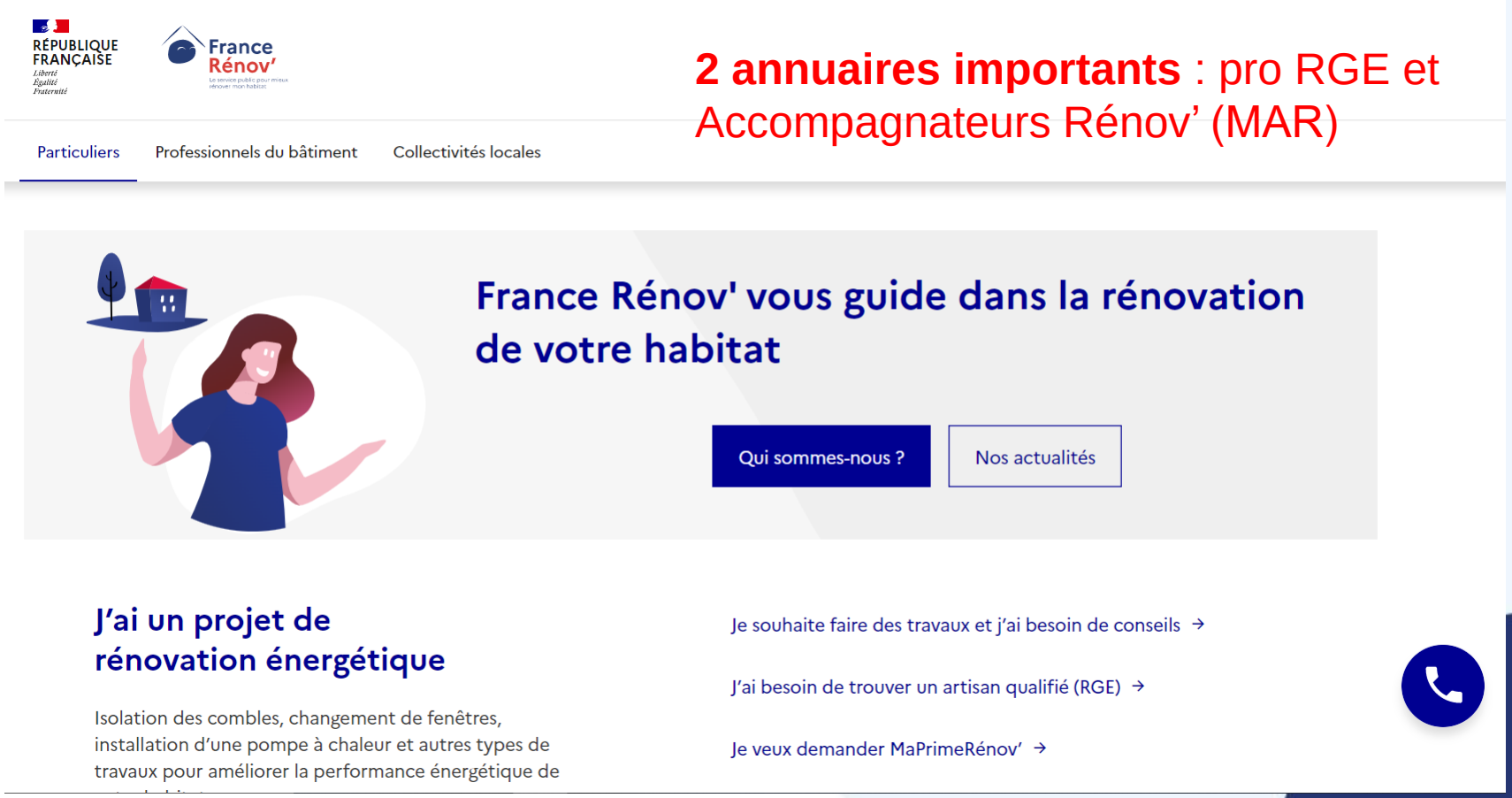

2 annuaires importants : pro RGE et Accompagnateurs Rénov’ (MAR)

Les acteurs

Paysage de la rénovation aux multiples acteurs…

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' AGRÉÉ

RGE

+ Assistance numérique

France services

MAR (Mon Accompagnateur Rénov') ou AMO (assistant Maitrise d'Ouvrage) par les opérateurs historiques de l'ANAH et entreprises privées

pour déposer certains dossiers de demande d'aide à l'ANAH

Artisans et Architectes

Vos interlocuteurs

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Guichet unique gratuit et neutre de conseils et orientation sur tous les dispositifs

Accompagnement gratuit sur tous les dispositifs par geste

MaPrimeRénov'

CEE

Éco-prêt 0 %
Pour la rénovation énergétique de l'habitat

SEILLE GRAND COURONNÉ
Communauté de communes

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' AGRÉÉ

Accompagnateurs rénov' ou AMO
(historiques, publics ou privés)

Conseils et accompagnement obligatoires

MaPrimeRénov' Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Copropriétés

MaPrimeAdapt'

MaPrime Logement décent

Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui profite à tous

Les critères à respecter

1. Etre propriétaire d'un logement de plus de 2 ou 15 ans

2. Réaliser des travaux via une entreprise certifiée (RGE)

3. Mettre en œuvre des solutions techniques qui respectent des critères minimum de performance

4. Avoir des devis correctement rédigés par rapport aux exigences

5. Demander les aides avant de commencer les travaux voir de signer les devis

QUELLES AIDES POUR 2025 ?

Les dispositifs de l'ANAH, des aides pour quels travaux ?

Agence nationale de l'habitat — Anah

MaPrimeRénov'

Décarbonation des systèmes de chauffage

- *Très modestes*
- *Modestes*
- *Intermédiaires*

MaPrimeRénov' Parcours accompagné

Rénovation globale et suppression des passoires thermiques

- *Tous publics*

MaPrimeRénov' Copropriétés

Parties communes des copropriétés

- *Syndicats de copropriétaires*

MaPrimeAdapt'

Adaptation à la perte d'autonomie et/ou au handicap

- *Très modestes*
- *Modestes*

MaPrime Logement décent

Rénovation d'ampleur des logements très dégradés

- *Très modestes*
- *Modestes*

L'actualité de MaPrimeRénov

- **Dépôt de 1ère demande suspendue à partir du 23 juin au 15 septembre**
  - **N'est concerné que le dispositif MaPrimeRénov' Parcours Accompagnés**
  - **Les dépôts de tous les autres dispositifs peuvent se faire**
  - Tous les dossiers déposés continueront d'être instruits
  - Tous les dossiers acceptés pourront déposés une demande de paiement
- **Raisons :**
  - **Engorgement** dû à un nombre de dépôt très important
  - Recrue d'essence du nombre de dossiers présentant **un risque de fraude important** (de faibles qualité ou avec des coûts élevés)
- **Bon à savoir :**
  - **Précaution à prendre** quant à l'obtention des aides.
  - **Risque de modification important** du montant des aides.
  - **Délais d'instruction très importants localement** (6 mois à 1 an) pour les demandes de rénovation d'ampleur (parcours accompagné) des ménages modestes et très modestes.

Les accompagnements

		Accompagnement
MaPrimeRénov'		facultatif
MaPrimeRénov' Parcours accompagné	Très modestes Modestes	MAR
	Intermédiaires Supérieurs	
MaPrimeRénov' Copropriétés		
MaPrimeAdapt'		AMO
MaPrime Logement décent		

Les dispositifs de l'ANAH

Instruction CD 54

MaPrimeRénov'
Parcours accompagné

Revenus très modestes et modestes

MaPrimeRénov'
Copropriétés

MaPrimeAdapt'

MaPrime
Logement décent

Instruction Anah

MaPrimeRénov'
Parcours accompagné

Revenus intermédiaires et supérieurs

MaPrimeRénov'

Les conditions de ressources 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €

Quelles aides pour mon projet ?

Les aides	SOUS conditions de ressources	SANS conditions de ressources
TVA 5,5 %		
Primes CEE	bonifié	
EcoPTZ		
MaPrimeRénov « par geste »	BLEU, JAUNE ou VIOLET	ROSE exclu
MaPrimeRénov « Parcours Accompagné »		
MaPrime Adapt'	BLEU ou JAUNE	VIOLET et ROSE exclus
MaPrime Logement Décent	BLEU ou JAUNE	VIOLET et ROSE exclus
Aide Seille Grand Couronné		ROSE exclu

MaPrimeRénov'

Par geste

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	non éligible
ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures - terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
VMC double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible

MaPrimeRénov'

Par geste

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	non éligible
ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures - terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
VMC double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible

MaPrimeRénov'

Rénovation d'ampleur

Exigences :

- **2 gestes d'isolation minimum** (25 % de la surface isolée par geste)
- **2 sauts de classes** énergétique minimum dans l'étiquette
- Traitement ou amélioration de la ventilation
- Passage par un Accompagnateur Rénov' (MAR) obligatoire
- **Ne pas installer de chaudière fonctionnant avec un énergie fossile** (gaz ou fioul) maintien au gaz possible mais impossible de rester au fioul.

Gain performance	Plafond de dépenses éligible	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
2 sauts de classe	40 000 € HT	80 %*	60 %*	45 %	10 %
3 sauts de classe	55 000 € HT			50 %	15 %
4 sauts de classe	70 000 € HT**				20 %
Sortie de passoire		Bonus + 10 points (%)			
Ecrêtement (TTC)		100 %	90 %	80 %	50 %
Prestation MAR	2 000 € TTC	100 %	80%	40%	20%

Aides départementales (modestes et très modestes uniquement)

+ 500 €

+ 1 000 € si utilisation d'un matériau biosourcé

MaPrimeAdapt’

<u>Conditions :</u>

1. **Les ressources du ménage**

Modestes : 50 % d’une dépense travaux plafonnée à 22 000 €

Très modestes : 70 % d’une dépense travaux plafonnée à 22 000 €

+ 350 € du département 54

2. L’âge du ménage : à partir de 70 ans

2bis. Ou la situation de handicap :

- de 60 à 69 ans si GIR (niveau de perte d’autonomie)
- En situation de handicap à plus de 50% ou bénéficiaire de la Prestation de Compensation de Handicap.

MaPrimeAdapt’

Exemples de travaux finançables

ADAPTATION DE LA SALLE DE BAIN	ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT	AUTRES TRAVAUX Y COMPRIS EXTÉRIEURS
• Installation d’une douche de plain-pied en remplacement d’une baignoire ou d’une douche non adaptée • Rehaussement des toilettes • Pose de carrelage ou revêtement antidérapant • Pose de barres d’appui et mains courantes	• Création d’une rampe d’accès • Installation d’un monte-escalier • Installation d’un ascenseur • Installation d’un monte-personne ou plateforme élévatrice • Amélioration de la circulation intérieure, élargissement de passages • Aménagement d’une pièce	• Création d’une pièce supplémentaire (dans la limite de 20m²) • Création d’une unité de vie • Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite • Élargissement ou aménagement de parking • Aménagement du cheminement extérieur • Installation de volets roulants électriques • Motorisation de volets roulants • Autonomie et adaptation : autres besoins

MaPrime Logement Décent

Logement doit être classé « dégradé » par un opérateur de l'ANAH (AMO), par exemple : pièces humides borgnes et sans ventilation, absence d'équipement de chauffage, sanitaire et de ventilation, problème d'étanchéité à l'eau, etc.
Ces travaux de couverture et de remise aux normes (électriques et sanitaires) peuvent être financés.

MA PRIME LOGEMENT DÉCENT POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ	
Ressources	Revenus très modestes	Revenus modestes
Financement AMO	Oui	Oui
Plafond de travaux maximum	70 000 € HT	70 000 € HT
Taux de financement	80 %	60 %
Taux d'écrêtement	100 % TTC	80 % TTC
Prime de sortie de passoire énergétique	10 %	10 %
Classe énergétique éligible	G à A	G à A
Classe de sortie minimum	E	E

+ 3 000 € du département 54

Les certificats d'économies d'énergies (CEE)

AIDE FORFAITAIRE PAR GESTE, délivrée par les « obligés » ou les organismes « délégataires » (= partenaires sous-traitants) à **tous les propriétaires** (même en SCI – pers. morales).

Les CEE

Type de travaux	Offres standards (fournisseurs et autres)
Volet isolant	2 à 4 € / m²
Fenêtre (en remplacement de simple vitrage)	20 à 30 € / m²
Isolation toit (combles et rampants)	9 à 13 € / m²
Isolation toiture terrasse	6,5 à 9 € / m²
Isolation mur	9 à 12 € / m²
Isolation plancher bas	6 à 8,3 € / m²
PAC air / eau, eau / eau ou hybride	250 € à 1 150 € 2 500 à 3 500 € ou 4 000 à 5 000 €
PAC air / air	4 à 6 € / m²
Chauffe eau thermodynamique	65 à 120 €
Solaire thermique (CESI et SSC)	100 à 900 € 5 000 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	50 à 270 € 500 ou 800 €
Radiateur électrique	de 10 à 12 € / u.
Chaudière bois	250 € à 350 € 2 500 à 3 000 € ou 4 000 à 4 800 €
Émetteur de chaleur	5 à 10 € / u. ou 1,5 à 2 € / m²
Ventilation mécanique	50 à 400 €
Appareils de régulation	10 à 625 €

Sources : Métropole du Grand Nancy / Ministère écologie solidarité / offres privées

Eco PTZ

- A demander auprès d'une banque signataire de la charte

- A souscrire avant engagement des travaux avec présentation des devis et/ou d'un audit énergétique

- Déblocage sur factures

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	PRIMERENOV'	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
		2 ACTIONS	3 ACTIONS			
PLAFOND DE FINANCEMENT	**15 000 €** (7 000 € pour les parois vitrées)	**25 000 €**	**30 000 €**	**10 000 €**	**50 000 €**	
DURÉE MAXIMALE DE REMBOURSEMENT	**15 ans**				**20 ans**	

Les aides de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

SEILLE GRAND COURONNÉ
Communauté de communes

Aides de la ComCom

- **Aide à la rénovation énergétique d'ampleur**
  - Bonification de l'aide MPR Parcours Accompagné

	Aides aux Travaux		
	Type de travaux	**Revenus**	**Forfait**
Propriétaires occupants	Performance énergétique	Très modestes	2 000 €
		Modestes	1 500 €
		Intermédiaires	1 000 €

+ une aide communale sur de 500 à 300 € sur certaines communes (liste évolutive)

+ une aide de la Région Grand Est de 2 000 ou 800 € (pour ménages modestes) si sortie d'une étiquette G/F/E avec un scénario prévisionnel « BBC » + un bonus (x2) si niveau « BBC » atteint.

La Région Grand Est

Aides de la ComCom

- **Aide aux travaux d'autonomie**
  - ➢ Bonification de l'aide MPAdapt' (sauf pour les revenus intermédiaires)

	Aides aux Travaux		
	Type de travaux	**Revenus**	**Forfait**
Propriétaires occupants	Autonomie	Très modestes	1 500 €
		Modestes	1 000 €
		Intermédiaires	800 €

+ une aide communale sur de 1 200 à 300 € sur certaines communes (liste évolutive)

Aides de la ComCom

- **Aide aux travaux de logement décent**
  - Bonification de l'aide MPLogement Décent (sauf pour les revenus modestes)

	Aides aux Travaux		
	Type de travaux	**Revenus**	**Forfait**
Propriétaires occupants	Logement dégradé	Très modestes	3 500 €

Quels parcours suivrent ?

Conception projet | **Réalisation devis** | **Dépôt dossiers** | **Signature devis** | **Réception des factures Constitution dossiers**

TRAVAUX

V

Accompagnement fondamental et décisif pour le passage à l'acte

⚠

Importance de la pré qualification du projet avec la réalisation d'une Evaluation Energétique

V

MPR et CEE
Création compte et ouverture demande

OU

MAR : contact et lancement prestation
(réalisation audit énergétique et dépôt demande)

+

Banque : constitution du dossier **éco PTZ**

V

CEE et MPR
Dépôt dossiers demande de solde

OU

MAR : visite post-travaux et dépôt de demande de paiement

+

Banque : envoi factures

+ dépôt dossier demande Aide ComCom

Quels parcours suivrent ?

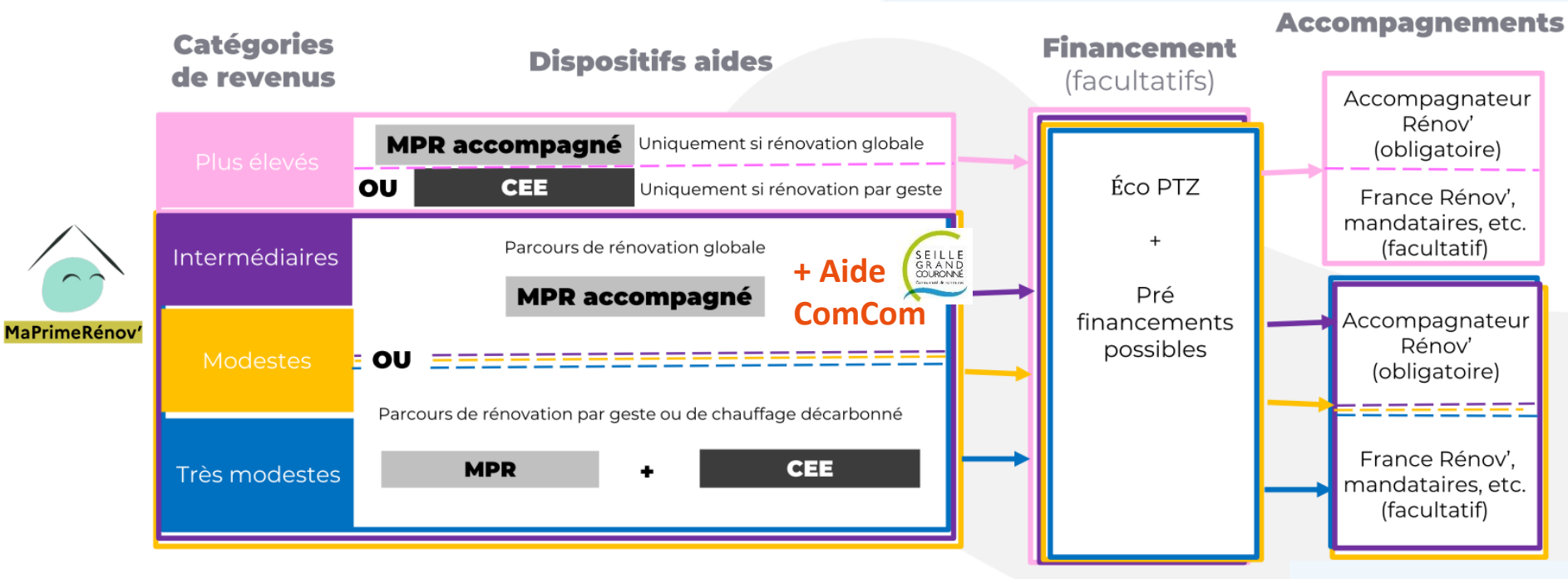

Quels parcours suivrent ?

MaPrimeAdapt'

Intermédiaires	aide ComCom
Modestes	MaPrime Adapt + aide ComCom
Très modestes	MaPrime Adapt + aide ComCom

→ AMO obligatoire

MaPrime Logement décent

Modestes	MaPrime Logement Décent
Très modestes	MaPrime Logement Décent + aide ComCom

→ AMO obligatoire

Exemples

En pratique, ça donne quoi ?

Couple avec 1 enfant habitant Velaine-sous-Amance
Revenus annuels : 28 392 € (ménages aux ressources très modestes)
Propriétaire occupant d'une maison classée E
Objectif : atteinte étiquette énergétique B dans l'audit
MaPrimeRénov' Parcours accompagné

Montant des aides	
MaPrimeRénov'	44 000 € (80% de 55 000 € HT)
+ Aide CC Seille Grand Couronné	**2 000 €**
+ Aide communale	**500 €**
+ Aide Régionale	**2000 €**

48 500 €

Montant total des aides

Reste à charge	**14 633 €**
Taux de financement	77 %

Quel coût pour les travaux ?

→ Isolation des murs par l'extérieur : 40 619,21 €
→ Pompe à chaleur air/eau : 17 555,20 €
→ Ventilation simple flux : 3 428,75 €
→ Isolation plancher bas : 1 529,75 €

Prise en charge du MAR à 100 %

63 133 €

Coût total des travaux TTC

Exemples

En pratique, ça donne quoi ?

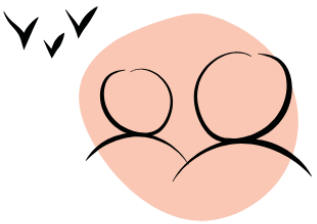

Couple sans enfant habitant Champenoux
Revenus annuels : 42 300 € (ménages aux ressources intermédiaires)
Propriétaire occupant d'une maison classée F
Objectif : atteinte étiquette énergétique C
MaPrimeRénov' Parcours non accompagné

Montant des aides	
MaPrimeRénov'	**26 502 €** 50 % + 10 % de 44 170 € HT (sortie de passoire)
+ Aide CC Seille Grand Couronné	**1 000 €**
+ Aide communale	**500 €**

28 002 €

Montant total des aides

Reste à charge	18 598 €
Taux de financement	60 %

Quel coût pour les travaux ?

→ Isolation des murs par l'extérieur : 32 740 €
→ Isolation des combles perdus : 5 250 €
→ Ventilation simple flux : 2 828 €
→ Instalattion d'un poêle à bûche : 5782 €

46 600 €

Coût total des travaux TTC

Exemples

En pratique, ça donne quoi ?

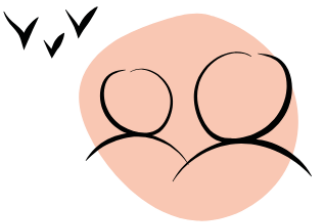

Couple habitant Nomeny
Revenus annuels : 31 900 € (ménages aux ressources modestes)
Agés de + de 70 ans
Objectif : maintien à domicile
MaPrimeAdapt’

Montant des aides	
MaPrimeAdapt’	**4 550 €** 50 % de 9 100 € HT
+ Aide CC Seille Grand Couronné	**1 000 €**
+ Aide communale	**500 €**

6 050 €

Montant total des aides

Reste à charge	3 950 €
Taux de financement	60 %

Quel coût pour les travaux ?

→ Transformation de la baignoire en douche : 8 000 €
→ transformation du WC (surélévation + barre de maintien) : 1 500 €
→ rampe d’escalier : 510 €

10 000 €

Coût total des travaux TTC

Pour aller plus loin

Consulter le guide de l'ANAH sur les aides financières 2025

Contacter l'Espace Conseil France Rénov'

ALEC : 03.83.37.25.87 / info@alec-nancy.fr

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Merci pour votre attention

Place aux questions et aux échanges

Avec le soutien de
climaxion anticiper • économiser • valoriser
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
La Région Grand Est
métropole GrandNancy
Sel & Vermois
SEILLE GRAND COURONNE
Val de Lorraine
Pôle d'équilibre territorial et rural